Le Crucicaderlien

Bulletin d'information de la commune

STE CROIX DE CADERLE

Infos Mairie

Cadre de vie

Les Conseils Municipaux

N° 29

2012

Octobre

Le mot du Maire

Nous voici à l'automne, avec des beaux feuillages qui arrivent petit à petit, de très belles couleurs et aussi l'arrivée de quelques champignons et châtaignes. Cela appelle de nombreux chercheurs.
Depuis la sortie du topoguide de la vallée de la salendrinque beaucoup de randonneurs empruntent les sentiers sur la commune.

Dans ce bulletin vous trouverez les différents comptes rendus des conseils municipaux mais également les travaux qui ont été réalisés ou qui sont en cours.

Depuis plusieurs mois, le conseil municipal a pu débattre de l'avenir de notre commune notamment au point de vue de notre intégration dans l'agglomération du Grand Alès. A la suite des délibérations des conseils municipaux du 25 février 2011 et 8 juillet 2011, après la décision prise par M Le Préfet du Gard (27.06.2012) arrêtant le nouveau périmètre, et incluant Ste Croix dans le Grand Alès, le conseil municipal dans sa séance du 21 septembre 2012 a par 8 voix pour et 2 contre, décidé d'approuver le nouveau périmètre de *l'agglomération du Grand Alès. De nombreuses réunions sont en cours pour que cette nouvelle structure soit opérationnelle au 1 er janvier 2013 (voir l'article sur le nouveau périmètre dans le bulletin). Nous vous tiendrons informés de cette évolution dans les prochains comptes rendus des conseils municipaux et dans le bulletin suivant.*

Ramassage encombrants : *Nous demandons aux usagers de la commune de respecter le dépôt autour des containers à ordures ménagères, à savoir qu'un ramassage existe une fois par mois (voir article dans le bulletin) et qu'il ne faut pas déposer les objets encombrants tous les jours et n'importe où.*
Veuillez respecter l'environnement de notre commune. En septembre dernier, suite à un problème mécanique du véhicule de la mairie, le ramassage n'a pu être effectué. Nous vous demandons de bien vouloir nous excuser pour cette interruption, depuis le nécessaire a été fait.

Concernant les travaux :
- Le goudronnage du chemin d'accès à la chapelle a été réalisé par l'entreprise SRC.
Les murs autour de l'atelier municipal et du chemin rural ont été réalisés par le chantier d'insertion pour ce qui concerne la main d'œuvre et les matériaux ont été achetés par la mairie.
- Au forage, suite à l'orage du mois d'avril 2012, où de nombreux dégâts ont été constatés, les travaux ont été effectués par l'entreprise EPUR et pris en charge par l'assurance Groupama de la commune.
- Les travaux de dallage : les travaux de dallage de l'entrée de la chapelle, comme cela a été voté en conseil municipal, devraient être réalisés dans les prochains jours.

Concernant les festivités de la saison estivale : *je tenais à remercier l'association des Amis du temple pour avoir organisé sept manifestations à l'intérieur de la chapelle. Cela a permis à de nombreuses personnes de découvrir notre village et je n'oublierai pas l'association La Festo del païs dont la programmation d'une randonnée a été reportée deux fois en raison du mauvais temps.*

La rentrée et les ramassages scolaires *: A ma connaissance les rentrées et les ramassages scolaires se sont bien passés, aucune réclamation n'est parvenue en mairie. Pour le circuit de Lasalle, une réunion s'est tenue en mairie le 03 septembre en présence des parents et des accompagnatrices.*

Problème de téléphone et internet *: Beaucoup de personnes ont rencontré récemment des problèmes de téléphone et d'accès internet. Suite a nos demandes répétées auprès des différents administrations et auprès des politiques, j'ai été reçu par le sous-préfet du Vigan pour lui faire part de notre mécontentement. Il doit nous tenir informés de la suite qui sera donnée.*

Tour de guet du Mont Brion *: le 23 juillet dernier, j'ai reçu un courrier de la DDTM de Nîmes nous informant que pour l'été 2012 la tour de guet du Mont Brion ne serait pas fonctionnelle. J'ai alerté les mairies des communes environnantes et les différentes administrations en leur faisant par de mon mécontentement. De nombreux courriers ont été adressés au directeur de la DDTM par mes collègues maires. A ce jour aucune information ni réponse ne nous sont parvenues.*

Charte du PNC : *Afin d'obtenir plus de renseignements sur la charte concernant l'adhésion à l'aire optimale du PNC, dont nous faisons partie, une rencontre s'est tenue en mairie le 27 septembre en présence d' un chargé de mission du parc et de certains conseillers. Le conseil municipal délibèrera en 2013 sur l'adhésion ou pas à cette charte.*

Bonne lecture à toutes et à tous.

Edmond JULIEN
Maire de Sainte Croix de Caderle

Secrétariat FERME
le lundi 22 octobre 2012

Infos Mairie

Horaires secrétariat de Mairie
Lundi 13 h - 16 h et le Jeudi 14 h - 16 h
Permanence du Maire
le Jeudi 14 h - 16 h

Etat Civil

Mariages

Yannick **JULIEN** et Coralie **THEROND**
le samedi 30 juin 2012

Frédéric **VERDIER** et Julie **CODRON**
le samedi 15 septembre 2012

Naissance

Hugo RENAUX est né le 25 mai 2012 à Montpellier,
Fils de Jérémie et Sophie RENAUX. .
Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux familles.

Décès

Alfred Jean **BONZON** est décédé le 01 août 2012
au lieu dit de la Rouveyrolle, à l'âge de 87 ans.

Maria, Jolanta **BRONSZEWSKA** épouse de François **VIDART**
est décédée le 07 août 2012, à Nîmes, à l'âge de 61 ans.

Nous adressons aux familles nos sincères condoléances.

Pour la parution d'un acte d'Etat Civil dans le bulletin : La Mairie n'étant pas obligatoirement au courant d'actes d'Etat Civil ayant lieu hors de la commune, il est nécessaire que les personnes qui souhaitent cette parution fassent les démarches auprès de notre secrétaire pour faire connaître ces évènements.

Rentrée scolaire

Comme à chaque rentrée nous faisons un petit bilan de l'année écoulée

Bilan 2011.2012 :

- Frais scolaires versés à la mairie de Lasalle :	3 024.00 €
- Frais de cantine versés à la mairie de Lasalle :	3 123.51 €
- Allocations périscolaires versées par la mairie aux parents :	2 340.00 €

Pour l'année scolaire 2012.2013, 20 enfants de notre commune sont scolarisés (maternelle : 1, primaire : 8, collège : 5, lycée :6).

De même que les années précédentes, la municipalité lors de son conseil, du 21 septembre, a décidé de maintenir son aide aux enfants en leur attribuant des bourses périscolaires (190 € pour les lycéens, 130 € pour les collégiens, 90 € pour les primaires et 30 € pour les maternelles) et en participant au paiement des repas de la cantine de Lasalle suivant le quotient familial.

Le nouveau périmètre du Grand Alès

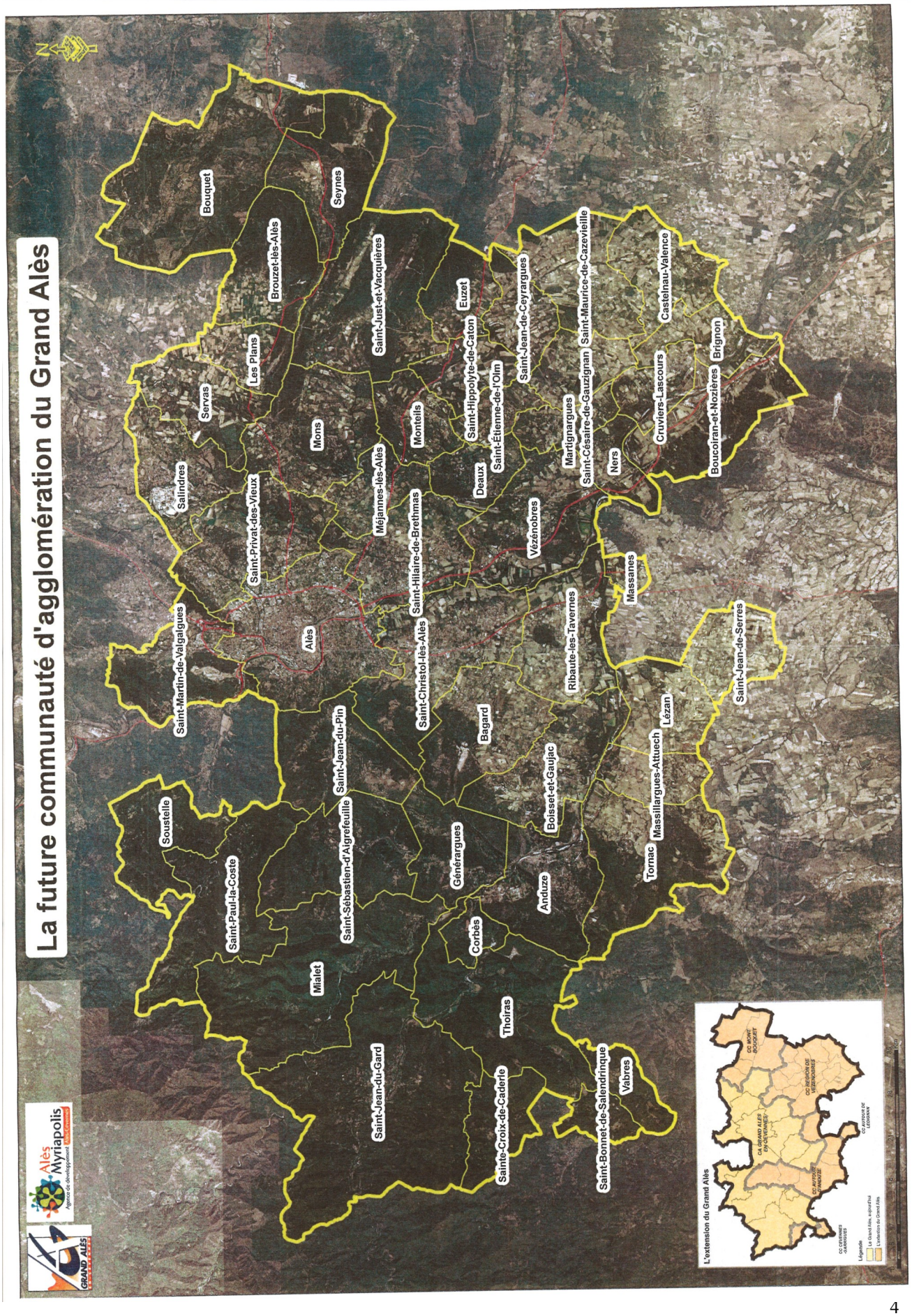

Le nouveau périmètre du Grand Alès

L'adoption du périmètre de la nouvelle agglomération du Grand-Alès a été approuvée par le conseil municipal de Ste Croix de Caderle le 21 septembre 2012 par 8 voix contre 2.

Le 19 septembre 2012, nous avons enfin pu recevoir , en mairie et en présence du conseil municipal, des responsables des services de la communauté de communes du Grand-Alès : M Bensakoun Alain, DGS des services généraux, et M Braime Jean-Paul, DGA des services financiers.

Les informations données par les services compétents pré-cités sont les suivantes :

- Nouvelle agglo de 50 communes (voir carte),
- L'intégration sera effective au 1er janvier 2013 (période transitoire de 3 à 6 mois),
- Les compétences de la nouvelle intercommunalité seront plus élargies que celles de la communauté de communes Cévennes Garrigue,
- Le scolaire : concernant l'enseignement élémentaire, les frais de personnel supportés par la commune seront pris en compte par l'agglomération du Grand Alès, et ceci pourra être modifié dans l'avenir.
- Les ordures ménagères : une période transitoire de 2 ans pourrait permettre de régler les différences de prélèvement, le Grand-Alès fonctionne à la taxe alors que Cévennes Garrigue fonctionnait à la redevance. Les tournées seront revues.
- L'urbanisme : chaque commune garde l'entière maîtrise du sol et la gestion de son territoire.
- Les instances décisionnelles : jusqu'à maintenant le Grand-Alès fonctionnait surtout avec son comité des maires qui se réunissait une fois chaque mois et demi et bien sûr s'appuyaient sur le travail des différentes commissions.

Avec 50 communes, l'organisation sera peut-être plus complexe. C'est certainement au niveau de la grandeur du périmètre que nous pouvons avoir des interrogations. Nous pouvons aussi nous demander si la ruralité sera assez prise en compte. A ce sujet M Bensakoun assure que des efforts seront faits en ce sens.

La commune de Ste Croix de Caderle a choisi 2 délégués : monsieur JULIEN Edmond, le maire et madame AURIOL Violette, 1 ère adjointe.
Par ailleurs, la présence d'autres conseillers dans différentes commissions est souhaitable, « et ce jusqu'à maintenant étaient tout à fait acceptés » selon M Bensakoun.

Au niveau administratif l'agglomération du Grand Alès est chapotée par trois directeurs généraux.

Par ailleurs, à la fois les élus et les techniciens peuvent compter sur un pôle juridique très compétent. Cette « artillerie » administrative et juridique fait partie des points positifs « car cette agglo qui fonctionnait bien à 16 » dit M Bensakoun « possède les outils et les services nécessaires pour englober le territoire des 50 communes ».
C'est la ville d'Alès qui est un élément moteur et capital, mais la diversité de ses alentours ajoutera de la richesse à ce territoire.

Edmond JULIEN,
Le Maire
Et Violette AURIOL,
1 ère adjointe au maire.

Infos Mairie

Encombrants

HALTE AUX DEPOTS ABUSIFS !

Ramassage encombrants
Un service, pas une obligation !

Merci de respectez les abords des containers, pour les riverains et pour l'environnement.

Pour les personnes qui ne peuvent pas se rendre à la déchetterie, les encombrants sont à déposer près des containers la veille du 1er lundi du mois ou le matin même avant 9h00.
En cas de besoin, vous pouvez également contacter la mairie 04.66.85.22.63.

Encombrants

La déchetterie de Lasalle est ouverte pour tous :

LUNDI, MERCREDI, VENDREDI
De 13h00 à 16h30

1er et 3ème SAMEDI du mois
de 9h00 à 12h00.
N'hésitez pas à vous y rendre !

La commune accède à la déchetterie aux mêmes horaires que le public !

L'éco-participation,

ou éco-contribution est un coût ajouté au prix de vente des appareils électriques ou électroniques vendus en France.
Il doit compenser le coût de la collecte et du traitement des déchets électriques et électroniques et est entièrement reversé aux organismes réalisant ces tâches.
Ainsi, le vendeur doit reprendre tout appareil pour l'achat par un client d'un équipement neuf de même type, soit lors de la livraison, soit en rapportant l'appareil usagé auprès du commerçant où il a effectué son achat.

Travaux

Comme convenu lors du vote au budget primitif 2012, les travaux de goudronnage du chemin d'accès à la chapelle ont été réalisés par l'entreprise SRC, pour un montant de 3 400.00 € HT conformément au devis.

Le chantier d'insertion du Pays Cévenol a réalisé le mur autour de l'atelier municipal et ce pour maintenir la terre et le talus. La commune a fourni les matériaux et le coût de la main d'œuvre s'est élevé à 352.34 € TTC. Cela va permettre de protéger l'atelier et d'entretenir plus facilement le tour du bâtiment. Un petit escalier a été créé pour pouvoir accéder à la parcelle située au dessus.

Le mur du chemin rural s'est éboulé et la commune a dû entreprendre les travaux de réparation. C'est toujours en collaboration avec le chantier d'insertion que ces travaux ont été réalisés.
Le coût de la main d'œuvre pour la reconstruction s'est élevé à 420.00 € TTC. La commune a fourni les matériaux nécessaires (sable, ciment).
Nous tenons a remercier le travail accompli par les employés du chantier d'insertion qui sont accompagnés par M Wacquiez.

Travaux Chapelle

Le dallage de l'accès à la chapelle.
Les travaux de dallage entre les deux porches vont débuter prochainement avec l'entreprise BRUN.
Cela a pour objectif de finaliser l'entrée de la chapelle. La mise en place de ce dallage en harmonisation avec celui du porche a pour objectif de finaliser l'entrée de la chapelle.

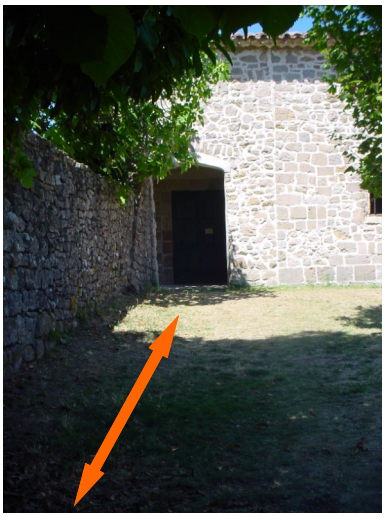

Notre chapelle, toujours aussi appréciée !

Les commentaires laissés sur le livre d 'or sont positifs et nous donnent envie de continuer l'entretien et la mise en valeur de ce lieu.

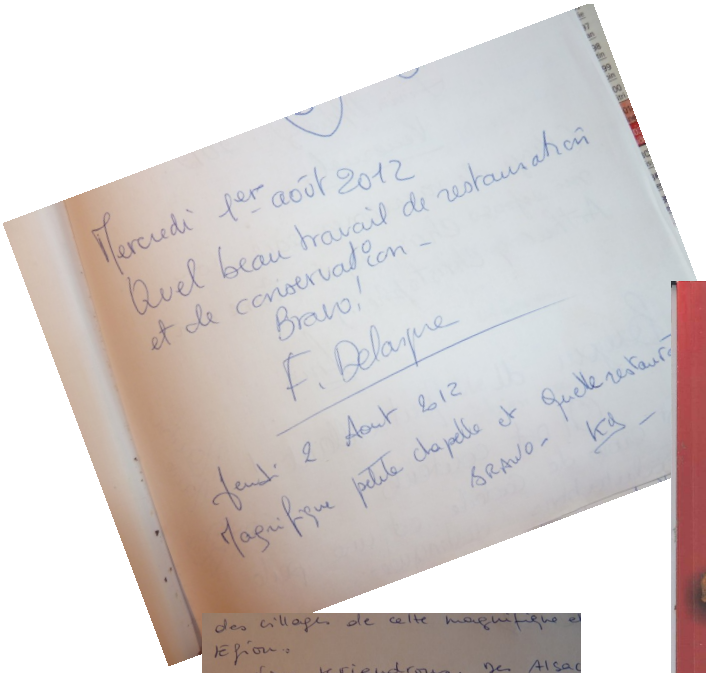

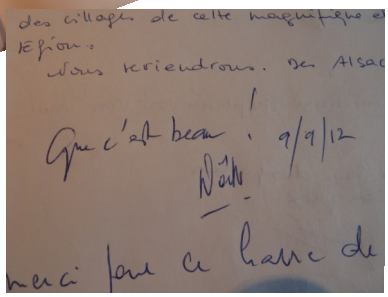

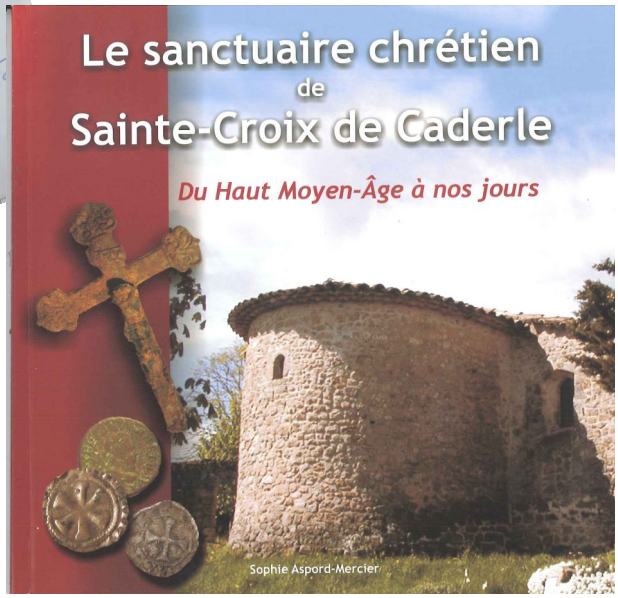

L'ouvrage
« Le Sanctuaire chrétien
de Ste Croix de Caderle»
est toujours disponible à la vente
au secrétariat de la mairie
au tarif de 18 €.

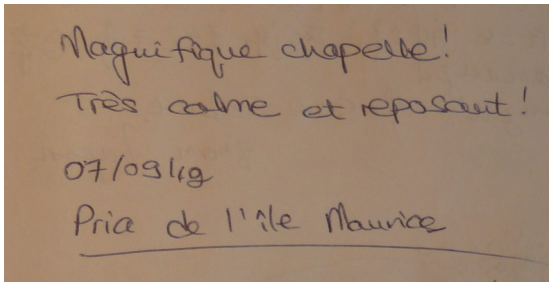

Charte du PNC

La charte du Parc national constitue pour son territoire, le cadre d'action de la gestion du bien inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. Elle fixe les orientations de gestion en les intégrant pour 15 ans dans un projet de territoire élaboré de manière concertée. Ces orientations de gestion s'articulent principalement autour de la conservation des grands ensembles ouverts agro-pastoraux à travers notamment le soutien au pastoralisme sédentaire et transhumant; de l'amélioration de la connaissance et de la conservation des attributs du bien culturel; et du partage du bien à travers la médiation, l'éducation et la formation et la mise en découverte touristique.
Les mesures contribuant au plan d'action du bien sont identifiées sur le synopsis général. Ce dernier permet de faire le lien entre les mesures de la charte et les actions liées à l'inscription au patrimoine mondial.
L'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO implique que l'établissement public du Parc national des Cévennes, en cohérence avec les autres gestionnaires du bien, développe des actions et des moyens réglementaires relevant à la fois du champ de la connaissance, de la sauvegarde, du développement, de la médiation et de la gouvernance.
La dynamique lancée autour de la mise en place des instances et des outils de gestion du Bien est réalisée en partenariat avec les opérateurs de terrain (Parc régional des Grands Causses méridionaux) et les quatre Conseils généraux (Aveyron, Gard, Hérault et Lozère).

Les engagements des partenaires de la charte

Une implication de tous les acteurs du territoire

La charte ne concerne pas uniquement l'établissement public du Parc national, **c'est un projet pour tout le territoire qui appelle chacun à s'impliquer :** le personnel de l'établissement public, les élus, les associations, les professionnels, les partenaires régionaux et nationaux, et même tous en tant que citoyen.

Les dix engagements d'une commune qui choisit d'adhérer à la charte

En dehors du cœur, les communes choisiront librement d'adhérer ou non à la charte. Elles affirmeront ainsi leur choix de s'impliquer dans un projet commun autour du Parc national et s'engageront à :

1. Veiller en matière d'urbanisme à ce que les projets de développement de la commune participent à atteindre les objectifs de la charte.
2. Participer à la sauvegarde des grands rapaces en limitant le dérangement dans les falaises, grands sites de nidifications.
3. Veiller à la qualité de l'affichage publicitaire dans les bourgs par un règlement communal.
4. Désigner un élu relais entre les habitants et l'établissement public.
5. Diminuer l'utilisation de désherbant pour entretenir la voirie et les espaces verts communaux.
6. Préserver et valoriser le patrimoine en pierre sèche de la commune.
7. Diminuer la consommation et l'impact de l'éclairage public.
8. Proscrire la recherche et l'exploitation du gaz de schiste et des énergies fossiles carbonées.
9. Favoriser les installations et conversions en agriculture biologique en les exonérant de la taxe sur le foncier non bâti.
10. Eviter les conflits d'usage sur les grands itinéraires de randonnée en y réglementant la circulation des véhicules à moteur.

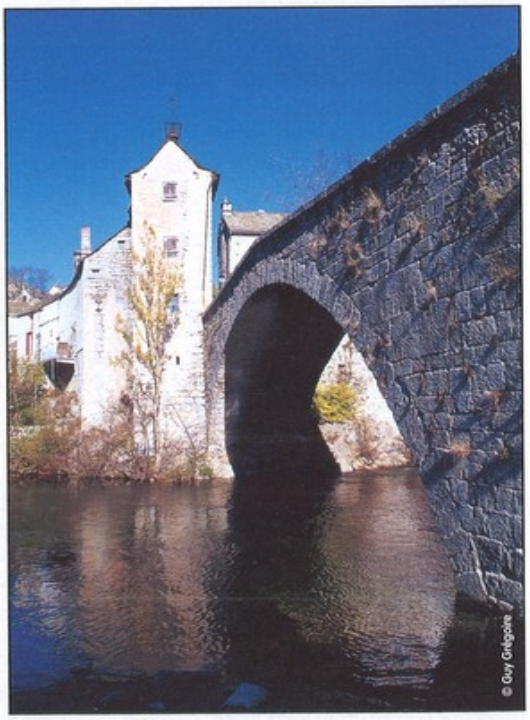

Charte du PNC

Infos Mairie

Les engagements de l'établissement public du Parc national

→ Animer la charte pour passer du projet aux réalisations concrètes !

La charte est un projet à quinze ans, les actions concrètes des prochaines années n'y sont donc pas détaillées. Ces actions seront définies et soutenues dans le cadre de **conventions d'application** qui seront proposées à toutes les communes adhérentes. Les associations et les entreprises pourront également s'engager dans la mise en œuvre de la charte à travers des **contrats de partenariat** signés avec l'établissement public.

Afin de trouver des soutiens financiers et des partenariats l'établissement public a présenté la charte et l'engagement collectif qu'elle représente à l'État, aux régions et aux départements. Le dialogue est déjà engagé et devrait se concrétiser avant l'entrée en vigueur de la charte.

Des bilans réguliers seront réalisés tous les 3 ans pour savoir si « la charte, ça marche ou non ? » et la population sera consultée pour donner son avis.

→ Réorganiser l'établissement public pour être plus proche des élus et des habitants

C'est avec eux, dans un esprit « gagnant/gagnant », que l'établissement public arrivera à concilier une protection exigeante de la nature et un soutien aux activités humaines. Pour cela, il diversifiera ses équipes sur le terrain pour renforcer sa capacité d'écoute, d'animation des projets et d'appui technique.

→ Afficher clairement des priorités d'intervention

La charte constitue la priorité d'action de l'établissement public pour les quinze prochaines années. **Les moyens humains et financiers de l'établissement public et les actions qu'il porte**, comme le Festival nature, les interventions d'agents dans les écoles, la rénovation du patrimoine de pays, les sentiers autour du Parc, les contrats avec les exploitants agricoles et forestiers, l'attribution de la marque Parc national aux entreprises et exploitations partenaires… **seront réservés aux communes dont le conseil municipal aura adhéré à la charte.**

Pour ces actions, l'établissement public donnera la priorité :
- aux communes concernées par le cœur,
- aux projets situés dans des espaces paysagers remarquables, ou sur des sites ou itinéraires touristiques majeurs identifiés sur la carte des vocations de la charte ;
- au partage de la connaissance, notamment par l'éducation, la formation, et l'édition d'ouvrage de vulgarisation ;
- aux projets collectifs ;
- aux projets innovants ;
- aux démarches de planification (Plu, agendas 21 locaux…).

Les prochaines étapes de la charte :

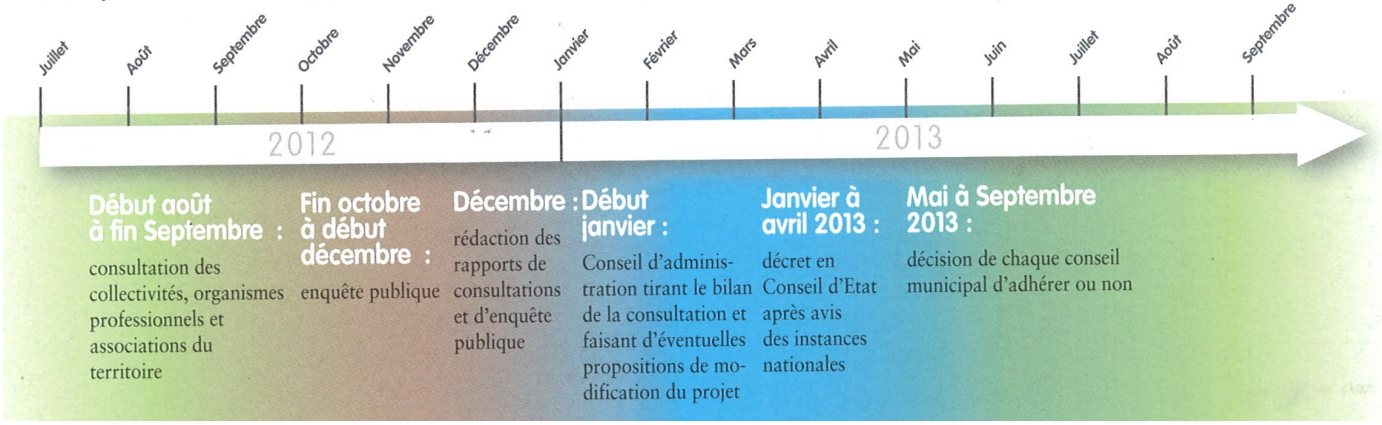

Cadre de vie

Gaz de schiste

Une méthode d'extraction à risques.

Dans le sous-sol, en profondeur, du gaz est emprisonné au cœur des roches étanches. L'idée d'exploiter cette ressource fossile a donné lieu, notamment aux Etats-Unis, à la mise au point d'une technique controversée : la fracturation hydraulique. En quoi consiste-t-elle ?

La controverse porte sur 4 points principaux :

- Les énormes quantités d'eau nécessaires
- L'utilisation de produits chimiques
- Les menaces sismiques
- Les risques de contamination de la nappe phréatique, liés à la remontée du gaz et d'une partie de l'eau polluée, potentiellement chargée en métaux lourds ou radioactifs.

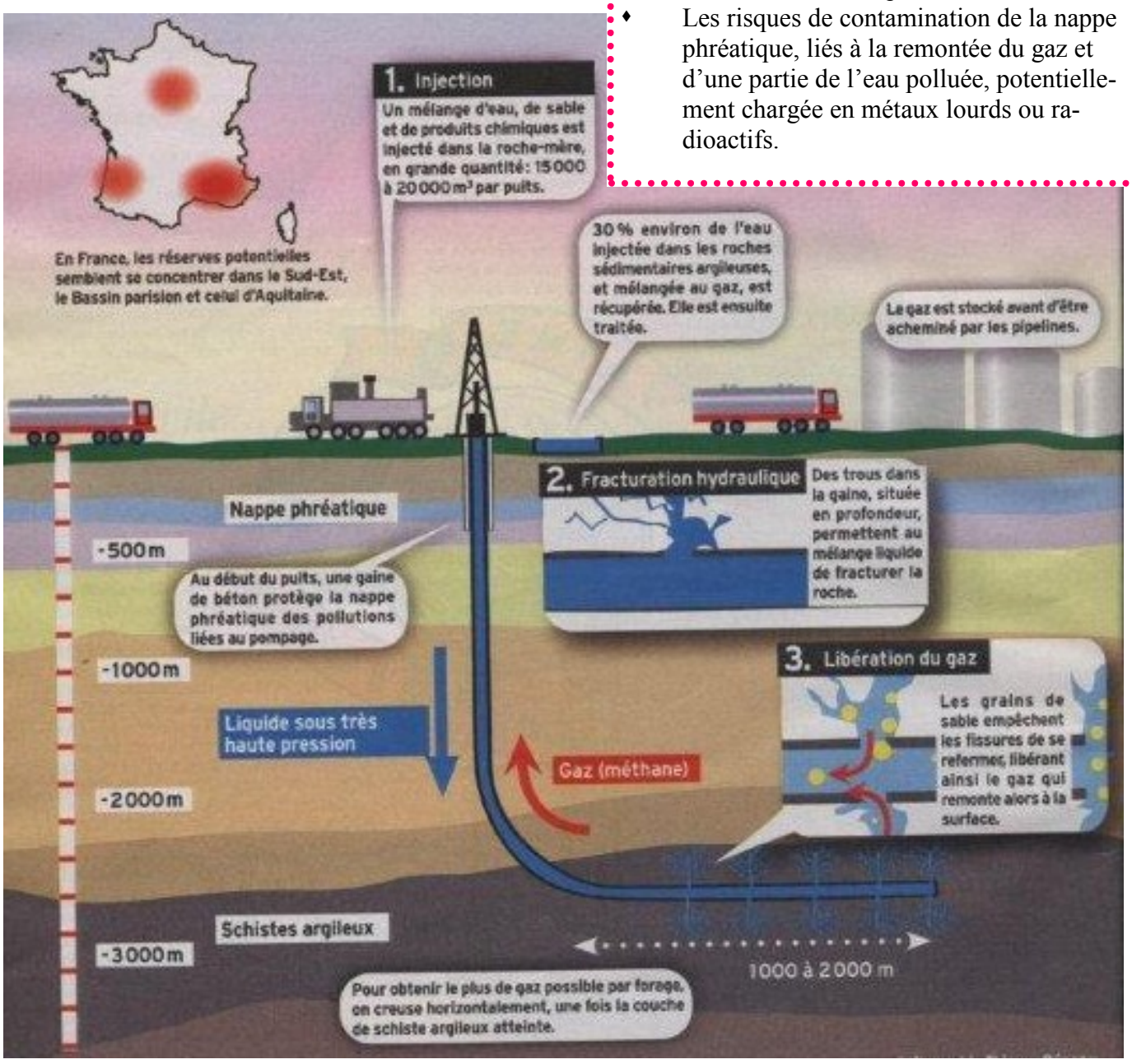

Gaz de schiste

Cadre de vie

Rappel de la délibération prise par le conseil municipal de Ste Croix de Caderle en date du 19 décembre 2011.

« Par arrêté du 1er mars 2010, le ministère en charge de l'énergie a accordé trois permis exclusifs de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, sur une surface totalisant 9 672 km², dans les départements de l'Ardèche, la Drôme, le Vaucluse, le Gard, l'Hérault, l'Aveyron et la Lozère, pour des durées de 3 à 5 ans.
Il s'agit des permis dit de « Villeneuve de Berg » de « Nant » et de «Montélimar».
L'objectif est d'exploiter un gaz non conventionnel dit « gaz de roche » à partir d'une technique alliant un forage vertical puis horizontal et une fracturation de la roche. Cette dernière est réalisée grâce à l'injection de milliers de m3 d'eau à très haute pression, associée à un mélange de sables et d'additifs chimiques.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- Considérant que la fracturation hydraulique avec adjonction de solvants chimiques est une source de pollution chimique considérable,
- Considérant que cette pollution a une incidence inconnue sur la qualité des ressources en eau alimentant une grande majorité des cours d'eau,
- Considérant que la fracturation hydraulique nécessite des volumes considérables d'eau qui sont alors soustraits au milieu et à la population,
- Considérant que les activités minières projetées sont incompatibles avec le Grenelle de l'environnement,
- Considérant l'absence totale de concertation préalable des représentants des collectivités locales et des acteurs territoriaux,

Se déclarent opposés à toute exploration/recherche ou exploitation du gaz de schiste sur le territoire français.

Soutiennent les collectivités territoriales qui s'opposent à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste sur leur territoire. »

Association des Amis du Temple

Après une saison estivale bien remplie, il est temps de faire un bilan avant d'envisager l'année à venir.

En 2012, nous avons misé sur la diversité des animations proposées : 7 spectacles au total, des chorales, un spectacle vidéo poétique, du classique, du jazz, une conférence sur Ste Croix.

Force est de constater que les publics étaient chaque fois différents et les nouveautés ont moins attiré de monde que les concerts classiques.

Le choix des dates est également un paramètre important : les spectacles placés fin juin, début juillet ont attiré en moyenne une trentaine de personnes alors que fin juillet on a fait le plein avec 83 entrées; je fais référence là au concert classique offert par l'ensemble féminin Calliopée.

Une fin d'après-midi qui restera gravée dans les mémoires longtemps : 9 voix divines dirigées avec harmonie et brio ….en un mot, une prestation qui était parfaite, on peut le dire sans être trop présomptueux.

Ensemble Calliopée

Association des Amis du Temple

Je remercie très chaleureusement tous les artistes qui se sont succédés dans le temple cet été : ***le 29 juin*** la trentaine de choristes de la chorale de la Souleillade, ***le 8 juillet*** la chorale Amitié Glycines de Lasalle, dirigée par Andreas avec le concours d'une pianiste remarquable.

Le 12 juillet , c'était Voltène Sue qui déroulait son spectacle original où se mêlaient avec beaucoup de finesse la poésie, la musique et les images.

Ce fut ensuite l'ensemble Calliopée qui se produisit avec beaucoup de talent ***le 22 juillet*** devant un public conquis et admiratif.

Le 3 août, ce sont Richard Mesquida et Xavier Toumit qui ont revisité Nougaro et bien d'autres standards du jazz.

Le ***vendredi 10 août***, c'était l'histoire de Ste Croix qui était à l'honneur grâce à l'intéressant exposé fait pas notre concitoyen, Pierre VALETTE.

Enfin, ***le vendredi 17 août***, c'est avec un guitariste classique de 21 ans, Tizoc Roméro, un talent exceptionnel et sans nul doute un futur virtuose, que nous avons clôturé la saison.

Un grand merci au public présent, sans qui ces animations culturelles ne pourraient perdurer, un grand merci aussi aux membres de l'association qui se sont fortement impliqués tout au long de l'été.

Malgré la crise et la morosité ambiante, il faut quand même reconnaître que la curiosité intellectuelle et le désir de culture sont toujours là. Cela réconforte les bénévoles que nous sommes et nous donne envie de penser à une possible programmation future.

Pour l'association,
La présidente,
Violette AURIOL.

Fête de la musique

Une trentaine de personnes a bravé le vent froid pour assister au concert de la « bande à Léon » devant la chapelle le 21 juin au soir.
Avec beaucoup de verve et de talent, c'est d'abord Léon Roussel qui a visité le répertoire de Gaston Couté (1880-1911), poète méconnu de beaucoup d'entre nous.
Après avoir eu du succès dans les cabarets parisiens de 1899 à 1907, G. Couté est mort à l'âge de 31 ans et
Victor Méric lui disait Adieu ainsi : « Gaston Couté est un grand poète qui allait chantant les gueux des villes et des champs, dans son jargon savoureux, avec son inimitable accent du terroir. Il flagellait les tartuferies, magnifiait les misères, pleurait sur les réprouvés et sonnait le tocsin des révoltés ».

La deuxième partie réunissait tout le groupe autour de Georges Brasses, mais il ne s'agissait pas du Brassens traditionnel. Paul Boucon, Boris Gourio et Léon Roussel nous ont interprété des morceaux souvent inédits comme « Montélimar », « Modeste », « La Marine », « Histoire de faussaires », « La princesse et le croque-notes », « La balade des cimetières » et puis il y eut aussi quelques morceaux très connus comme « Je me suis fait tout petit », « Les bancs publics », ou « Au bois de mon coeur ».
Ce déroulement de chansons inattendues a été un régal pour nos oreilles et nous a rappelé que Brassens avait lutté contre l'hypocrisie de la société et avait lui aussi pris position en faveur des laissés pour compte.

Dommage que le temps n'ait pas été de la partie car l'ensemble du spectacle était passionnant, les interprètes étaient captivants et le fil conducteur entre ces deux poètes était évident.
Tous deux ont travaillé inlassablement sur les mots et tous deux ont affiché une totale liberté face au monde et à ses conventions.

Nous disons un grand merci à la « bande à Léon » qui s'est produite gratuitement et n'a pas ménagé ses efforts pour que la soirée soit réussie en dépit des conditions climatiques.

Violette AURIOL, 1ère adjointe au maire.

L'hiver arrive…

Cadre de vie

Protégez votre compteur contre le gel !

Le compteur qui sert à mesurer votre consommation d'eau est sous votre responsabilité, que vous soyez propriétaire ou locataire.
Ainsi, la réparation d'un compteur gelé sera toujours effectuée à vos frais.
Attention, les ruptures de canalisations d'eau ou d'appareils suite au gel peuvent également provoquer des dégâts matériels considérables dans les habitations.

Afin de protéger votre compteur des rigueurs de l'hiver, pensez à prendre les précautions qui s'imposent :

En cas d'absence prolongée,

n'omettez pas de vidanger vos installations.

Pour vidanger correctement, il faut :

- *Fermer le robinet* d'arrêt avant compteur (c'est à dire situé entre votre compteur et la canalisation publique),
- *Ouvrir simultanément les robinets* de vos installations sanitaires afin que l'eau présente dans les conduites s'écoule,
- *Ouvrir le robinet de purge* situé après compteur (c'est-à-dire entre votre compteur et vos installations intérieures) jusqu'à ce que l'eau ne coule plus, puis le refermer.

Une fois la vidange terminée, refermez les robinets de vos installations sanitaires, ce qui vous évitera de laisser couler l'eau à la réouverture du robinet avant compteur, lors de votre retour.

Pour isoler correctement votre compteur,

s'il est situé en regard enterré non conçu pour protéger contre le gel, utilisez des plaques en polyuréthane ou de polystyrène extrudé.

Ne pas utiliser de matériaux absorbant l'humidité (paille, textile, papier, laine de verre ou de roche, coquilles de polystyrène, etc..). Les plaques de polystyrène expansé sont très fragiles et les rongeurs en sont friands…

Pour éviter le gel du compteur et des canalisations situés à l'intérieur des habitations :

- *Ne coupez pas complètement le chauffage* en période de froid,
- *En cas de gel intense et prolongé*, laissez couler en permanence, dans votre évier, **un filet d'eau** de façon à assurer une circulation constante dans votre installation : la dépense est dérisoire en comparaison des dégâts qui peuvent être causés par le gel de vos conduites !
- *Protégez les conduites* exposées aux courants d'air (attention aux ventilations !) ainsi que le compteur, avec un ruban chauffant recouvert d'une gaine isolante (faire appel à un professionnel) en laissant l'accès au compteur pour relever l'index.

Complétez la protection du compteur par celle de toutes vos installations également exposées :

- dans tous les cas de figure, *interposez un morceau de tuyau non conducteur* (plastique par exemple) après compteur, entre celui-ci et les installations intérieures.
- *Mettez hors d'eau*, pendant les périodes de gel, les robinets situés à l'extérieur.

En cas de début de gel

(que vous pouvez constater par un manque d'eau), vous devez :

- d'une part, *dégeler votre installation* (un sèche cheveux peut suffire pour dégeler une conduite bloquée, mais n'utilisez jamais une flamme),
- D'autre part, *vidanger votre installation*.

Recette

Figues confites

Cueillez les figues, les peser.

Prévoir le même poids de sucre (roux de préférence).
Préparez un sirop (sucre dilué dans un peu d'eau, porté à ébullition),

<u>Procédez en 3 ou 4 étapes :</u>

- 1er jour : tremper les figues dans le sirop, les amener à ébullition et ceci pendant 10 minutes.
Arrêter le feu et réserver.

- 2 ème jour : refaire bouillir les figues 10 minutes

et ainsi de suite, le 3 ème jour et si possible le 4 ème jour.

Veillez à ce que le jus ne soit ni trop abondant ni trop rare. Vos figues resteront entières et seront confites.

Vous pourrez ainsi décorer agréablement vos assiettes de fin d'année.

N'oubliez pas que figues et foie gras s'entendent parfaitement…mais il peut y avoir bien d'autres utilisations de ces petits bijoux survitaminés…pour traverser l'hiver (dans des salades, en accompagnement de viande, etc..).

Forcez un amaryllis

Pour le voir en fleurs à Noël, démarrez-le sans tarder : il faut compter deux mois entre la plantation de bulbe et sa floraison.

1. UN BON DRAINAGE. Au fond du pot, versez une couche de 2 cm de graviers ou de petits tessons de poterie qui assureront le drainage. Ne comptez pas sur eux pour lester le pot (facilement renversable en raison de son étroitesse et surtout de la hauteur et la lourdeur de la hampe florale). Pour cela, choisissez un pot de terre assez lourd, voire un cache-pot bien stable.

2. PRÉPAREZ LE BULBE. Déroulez les racines, souvent chiffonnées, taillez leurs extrémités sèches ou abîmées. Versez un peu de terreau au fond du pot (un terreau de rempotage ou 1/3 de terre de jardin, 1/3 de gros sable et 1/3 de terreau de feuilles bien mûr) et placez dessus les longues racines du bulbe, en prenant soin de les étendre et de les écarter : elles ne doivent pas être pliées.

3. VERSEZ LA TERRE AUTOUR DU BULBE. Celui-ci doit dépasser de terre au moins de moitié. Tassez le substrat au doigt : il doit rester 1 cm entre la terre et le bord du pot, pour faciliter les arrosages. Arrosez à la périphérie du bulbe, modérément jusqu'au démarrage de la végétation, puis plus régulièrement. Placez le pot dans une pièce bien lumineuse, si possible fraîche au départ (environ 15 °C) puis plus chaude (20 °C).

Conseil d'Ami : choisissez de préférence un pot en terre, assez profond pour permettre aux racines de l'amaryllis de profiter d'un maximum de terre tout en prévoyant une bonne couche de matériaux drainants. En revanche, le diamètre du pot ne doit pas excéder celui du bulbe de plus de 2 cm : on doit pouvoir placer un pouce de chaque côté.

4. OU CULTIVEZ SUR L'EAU. Trouvez un vase dont le col, évasé, ait une dimension suffisante (ni trop large ni trop étroit) pour y poser le bulbe. Versez au fond de jolis petits galets ou des billes colorées (qui lesteront le tout en plus d'être décoratifs) et remplissez d'eau. Plongez-y un petit charbon de bois qui conservera l'eau claire. Enfin, posez le bulbe de sorte que sa base reste au sec : seules les racines doivent baigner.

Même si elle semble un peu longue à démarrer l'amaryllis pousse ensuite très rapidement.

Nadia de Kermel. Photos Didier Branche.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du Vendredi 30 mars 2012 à 20h30

L'an deux mille douze, le trente mars à vingt heures trente,
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence d'Edmond JULIEN, Maire.

Étaient présents : Mmes AURIOL Violette, BONZON Annelise, LAFONT Ginette, MAZEL Marcelle, VERDIER Nicole. Mrs CREMER Pascal, DEJEAN Christian, MENDRAS Bruno et MOURGUES David.

Secrétaire de séance : M DEJEAN Christian.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du seize mars deux mille douze, par le maire,
Les conseillers présents lors de ce conseil l'adoptent à l'unanimité.

Ordre du jour :
1°/ Budget primitif 2012 M 14
2°/ Budget primitif 2012 M 49
3°/ Attribution subventions
4°/ Questions diverses.

1°/ Budget primitif 2012 M 14
Vote des taux d'imposition
Les bases d'imposition prévisionnelles ayant légèrement augmentées, Monsieur le maire propose de reconduire les mêmes taux d'imposition de 2011 pour 2012.
Ceux-ci sont les suivants :
Taxe d'habitation : 12,87 %,
Foncier bâti : 6,13 %,
Foncier non bâti : 51,15 %
C.F.E. : 18,91 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
ADOPTE les taux proposé par le maire indiqués ci-dessus.

Monsieur le maire présente le budget primitif 2012 du budget communal M 14 comme suit :
Fonctionnement
Dépenses :
Chap. 011 Charges à caractère général : 40 486.00 €
Chap. 012 Charges de personnel : 29 400.00 €
Chap. 023 Virement à la section d'investissement : 7 500.00 €
Chap. 65 Autres charges de gestion courante : 29 900.00 €
Chap. 66 Charges financières : 5 300.00 €
Chap. 67 Charges exceptionnelles : 2 600.00 €
Total dépenses : 115 186.00 €

Recettes :
Chap. 002 excédents reportés : 37 086.00 €
Chap. 73 Impôts et taxes : 35 300.00 €
Chap. 74 Dotations, subventions et participations : 38 300.00 €
Chap. 75 Autres produits de gestion courante : 4 500.00 €
Total recettes : 115 186.00 €

Investissement :

Dépenses

Opération Achat de matériel :	2 000.00 €
Opération Travaux de voirie :	5 000.00 €
Opération Travaux bâtiments communaux :	5 000.00 €
Opération Carte communale :	8 500.00 €
Opération Extension musée :	8 900.00 €
Opération Table d'orientation panneaux faune et flore :	5 000.00 €
Opération Dallage accès chapelle :	19 000.00 €
Opération financières :	4 200.00 €
Total dépenses :	**57 600.00 €**

Recettes

Opération Carte communale :	4 865.00 €
Opération Dallage accès chapelle :	5 000.00 €
Opération financières (excédent reporté) :	24 735.00 €
Opération financières (virement de la section de fonct.) :	7 500.00 €
Opération financières (FCTVA) :	15 500.00 €
Total recettes :	**57 600.00 €**

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées
Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2012 du budget M14 présenté comme ci-dessus.
Madame LAFONT Ginette, ayant voté Pour le budget dans son ensemble tient à mentionner, qu'elle est cependant contre les projets, inscrit au budget 2012, suivants : le dallage jusqu'à la chapelle, l'extension du musée et la création d'une table d'orientation.

2°/ Budget primitif 2012 M 49

Monsieur le maire présente le budget primitif 2012 du budget communal M 14 comme suit :

Fonctionnement

Dépenses

Chap. 011 Charges à caractère général :	6 950.00 €
Chap. 012 Charges de personnel :	400.00 €
Chap. 023 Virement à la section d'investissement :	11 859.00 €
Chap. 66 Charges financières :	800.00 €
Chap. 68 Dotations aux amortissements :	8 813.00 €
Total dépenses : 28 822.00 €	

Recettes

Chap. 002 excédents reportés :	12 822.00 €
Chap. 70 Ventes d'eau :	8 800.00 €
Chap. 77 Produits exceptionnels (quote part subvention) :	7 200.00 €
Total recettes : 28 822.00 €	

Investissement

Dépenses

Opération Adduction d'eau potable	
Cpte 020 Dépenses imprévues :	2 200.00 €
Cpte 139 : amortissement :	7 200.00 €
Cpte 1641 : emprunts :	1 600.00 €
Cpte 2315 : installation matériel :	9 975.00 €
Total Dépenses : 20 975.00 €	

Recettes

Opération Adduction d'eau potable	
Cpte 001 excédent reporté :	303.00 €
Cpte 2813 amortissement :	8 813.00 €
Opération financières	
Cpte 021 vir. de la section de fonct. :	11 859.00 €
Total recettes : 20 975.00 €	

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées
Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2012 du budget M49 présenté comme ci-dessus.

3°/ Attribution subventions
Monsieur le maire fait part des demandes de subventions envoyées à la mairie de la part de diverses associations. La commission finances, réunie ce jour, a étudié ces demandes et souhaite un temps de réflexion afin d'attribuer ces subventions en adoptant une stratégie cohérente.
Le conseil municipal, après discussion, approuve cette proposition et attribuera ou non des aides, ultérieurement.

4°/ Questions diverses.
Chantier d'insertion :
Travaux aux abords de la passerelle - reconstruction du mur côté cascade :
Monsieur le maire laisse la parole à Monsieur MENDRAS Bruno.
Monsieur MENDRAS Bruno fait part de sa rencontre avec le maire de St Jean du Gard. Monsieur le maire de St Jean du Gard doit soumettre à son prochain conseil municipal la question de la participation aux travaux.
Monsieur MENDRAS Bruno indique également que dans le cadre de l'élaboration du topo-guide il est possible de recevoir une aide de la communauté de communes Cévennes Garrigue.
Il existe donc deux solutions actuellement soit :
- l'intervention du chantier d'insertion avec un coût moindre et une participation de la commune de St Jean du Gard, et de la communauté de communes.
- l'intervention d'une entreprise avec un coût plus élevé et l'octroi de subventions possibles suivant le reliquat restant à recevoir.
Monsieur MENDRAS Bruno fera part au prochain conseil municipal des éléments nouveaux qu'il aura en sa possession, suite à la réunion sur le topoguide prévue le 17 avril 2012.
Après discussion autour de la signalisation de l'interdiction d'accès aux sentiers en particulier par les véhicules motorisées et les VTT, monsieur MENDRAS Bruno a pris note des remarques exprimées et en fera part lors de la prochaine réunion sur le topoguide.

Syndicat Intercommunal d'Electrification (SIE) :
Monsieur MENDRAS Bruno, délégué au SIE, fait part des projets 2012 établit par le SIE, sur la commune :
- renforcement du poste « Trantal » par la création d'un nouveau transformateur, coût réel : 72 300.00 € TTC participation Ste Croix de Caderle : 6 045.15 €
- renforcement poste « Ste Croix » par la création d'un nouveau transformateur, coût réel : 48 800.00 € TTC, participation Ste Croix de Caderle : 4 080.27 €.
Il est précisé que ces travaux font suite aux réclamations répétées auprès d'ErDF, d'usagers qui ont des problèmes récurrents notamment de baisse de tension ou de disfonctionnements en cas d'orage.

Communauté de communes Cévennes Garrigue :
Monsieur DEJEAN Christian, délégué à la communauté de communes, présent au conseil communautaire du jeudi 29 mars 2012, fait un bref compte rendu.

Monsieur DEJEAN Christian indique que la fiscalité de la Communauté de Communes Cévennes-Garrigue augmente de 3% et que pour ce vote, il s'est abstenu, les comptes de la C.C.C.G étant en excédent.
Il indique également que la redevance des ordures ménagères augmente de 3% et qu'il a voté cette augmentation, les comptes des ordures ménagères ayant besoin de garder un équilibre.

Il fait part au conseil municipal qu'il ne souhaite plus assister aux commissions informelles de la commune, car ces dernières n'ont pas de compte-rendu (commissions sur la

C.C.C.G.). Ces remarques sur le déroulement du bureau de la C.C.C.G. élargi aux Maires et sur la suite des évènements ayant conduit la commune de Ste-Croix-de-Caderle à l'adhésion à l'agglomération du Grand Alès, n'apparaissent nulle part. Il estime donc que la population de Ste-Croix-de-Caderle n'a pas eu toutes les informations. Monsieur DEJEAN regrette de ne pas avoir été consulté sur le discours de la présentation des vœux de l'an autour de la C.C.C.G. et fait remarquer qu'il est, cependant, le représentant désigné par le conseil municipal de Ste-Croix-de-Caderle au Bureau de la C.C.C.G. Il note que, dans ce discours, la décision d'adhérer à la communauté d'agglomérations du Grand Alès, s'est basé sur des rumeurs ! Il fait remarquer au maire que celui-ci aurait peut-être du prendre contact avec la personne mise en cause dans ces rumeurs afin d'éclaircir ces dernières. Monsieur DEJEAN indique que les communes de Ste-Croix-de-Caderle et de VABRES sont responsables de l'éclatement de la Communauté de Communes Cévennes-Garrigue, la position de St-Bonnet ayant été, quant à elle, toujours claire : décision de quitter la C.C.C.G.

Monsieur le maire et madame Auriol Violette lui précisent qu'en fonction de l'urgence des décisions à prendre pour la CDCI du 15 décembre, ils ont toujours tenu informé les membres du conseil municipal par téléphone pour obtenir leur avis.
Aucune décision n'a été prise à deux.
Il était impossible d'avertir la population.
De plus, deux délibérations avaient été prises en date du : 28.02.2011 et 08.07.2011, sur lesquelles ils se sont appuyés, en plus des nombreuses discussions qui avaient eu lieu auparavant en séance de conseils municipaux.

Monsieur le maire et madame AURIOL Violette indiquent, que le discours qui a été prononcé lors de la cérémonie des vœux, retraçait la réalité des faits, notamment des décisions qui avaient été prises pour rejoindre la communauté d'agglomération du Grand Alès. De pus la population a pu prendre connaissance de ces informations le jour des vœux, mais également par l'intermédiaire du bulletin municipale.

Monsieur DEJEAN Christian fait part de son mécontentement et celui-ci fera l'objet d'un courrier qu'il adressera en mairie.

Madame LAFONT Ginette trouve scandaleux de délibérer sur le souhait de se rattacher à une communauté de communes, précisant que c'est une décision irrévocable, sans avoir les éléments nécessaires.

M le maire lui répond que lorsque le préfet aura pris son arrêté pour délimiter le périmètre des nouvelles communautés, chaque commune, aura un délai de trois mois pour à nouveau délibérer.

En ce qui concerne le manque d'informations sur la future communauté de communes, le maire précise qu'il ne connaît pas de communes qui ont délibéré en ayant en leur possession toutes les informations nécessaires sur les avantages et les inconvénients de l'adhésion à une nouvelle communauté.
Il précise qu'à ce jour des contacts et des discussions ont démarré afin de faire le point sur les effets de cette adhésion.

Monsieur DEJEAN fait remarquer à Monsieur le maire que la commune de Ste-Croix-de-Caderle devra, effectivement, à nouveau délibérer pour son adhésion, mais, également les communes de l'agglomération du Grand Alès pour accepter Ste-Croix-de-Caderle dans leur agglomération et il ne voit pas pourquoi ces communes refuseraient cette adhésion puisque l'agglo. a déjà accepté notre commune. Quant à la C.C.C.G., qui devra délibérer sur la sortie de Ste-Croix-de-Caderle, il fait nulle doute qu'elle acceptera cette sortie puisque cette communauté va « éclater » . Il parait donc acquis que Ste-Croix-de-Caderle rejoindra la communauté d'agglomérations du Grand Alès et ce, même, si notre commune délibérait contre cette adhésion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h10

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du LUNDI 18 JUIN 2012 à 18h00

L'an deux mille douze, le dix huit juin à dix huit heures,
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence d'Edmond JULIEN, Maire.

Étaient présents : Mmes AURIOL Violette, BONZON Annelise, LAFONT Ginette, VERDIER Nicole. Mrs CREMER Pascal, DEJEAN Christian, MENDRAS Bruno et MOURGUES David.
Etait absente excusée : Mme MAZEL Marcelle pouvoir à Mme AURIOL Violette.
Secrétaire de séance : David MOURGUES.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du trente mars deux mille douze, par le maire,
M DEJEAN Christian demande aux conseillers si son intervention à la rubrique « Communauté de communes » est compréhensible.
Après discussion il a été retenu de remplacer le terme « commissions informelles » par « réunions informelles ».
Les conseillers présents lors de ce conseil l'adoptent à l'unanimité.

Ordre du jour :
1°/ Travaux en cours
2°/ Informations dossiers en cours
3°/ Questions diverses

Monsieur le maire indique qu'il convient de rajouter une question à l'ordre du jour.
Il s'agit de deux décisions modificatives concernant le budget communal M 14 2012.
La trésorerie de Lasalle, a décelée une anomalie concernant une mauvaise imputation budgétaire.
En section de fonctionnement, une recette a été inscrite au compte 739116 (rectifié en 73923 en 2012) de 9 300. 00 € correspondant au reversement du FNGIR, or cet article est une dépense et non une recette, à inscrire en fonctionnement dans le chapitre globalisé 014 « atténuations de produits ».
Pour rétablir la vérité et l'équilibre budgétaire il convient d'apporter les modifications suivantes :

- Crédits à réduire
Section de fonctionnement, recettes Chapitre 73 Article 739116 :
reversement sur FNGIR : - 9 300.00 €.
- Crédits à ouvrir
Section de fonctionnement, dépenses chapitre 014 article 73923 :
Reversement du FNGIR : + 9 300.00 €
Section de fonctionnement, recettes chapitre 74, article 74831 :
Compensation de perte de bases de taxe professionnelle : + 18 600.00 €

Le budget ainsi équilibré, en section de fonctionnement dépenses et recettes à 124 486.00 €.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'approuver ces deux décisions modificatives.

1°/ Travaux en cours

Dallage : Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'il a consulté quatre entreprises concernant le projet de dallage d'accès à la chapelle. Il indique que l'entreprise SODEC n'a pas souhaité donné suite à la demande. Les résultats sont les suivants :
Le dallage proposé est en pierres de Champclauson.
BRUN: 6 547.00 € HT

HEBRARD: 8 455.60 € HT
GENEST: 8 567.50 € HT
La commission travaux, réunie ce jour, propose de retenir l'entreprise BRUN pour un montant de 6 547.00 € HT.
Monsieur le maire fait part du plan de financement de ce programme :
Dépense : 6 547.00 € HT
Recette : 5 000.00 € d'aide parlementaire (sénat),
Participation de la commune : 1 547.00 €
Le conseil municipal, après en avoir discuté, DECIDE à 9 voix POUR et 1 Abstention (Mme LAFONT) de
RETENIR l'entreprise BRUN pour un montant de 6 547.00 € HT.
D'ACCEPTER le plan de financement comme indiqué ci dessus.

Goudronnage : Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'il a consulté trois entreprises, pour la réalisation du goudronnage de l'accès au cimetière, les résultats sont les suivants :
SRC: 3 400.00 € HT
Michel TP: 4 725.00 € HT
Cabrit: 4 430.00 € HT
La commission travaux réunie ce jour, propose de retenir l'entreprise SRC pour un montant 3 400.00 € HT.
Monsieur le maire indique que ce projet peut être soutenu financièrement par la Dotation Solidarité Rural (destinée aux communes de moins de 500 habitants, attribuée pour la période 2012/2014 pour un montant global de 10 500.00 €) à hauteur de 80 %.
Le plan de financement peut–être donc présenté comme suit :
Dépense : 3 400.00 €,
Recette : 2 720.00 € de dotation solidarité rurale,
Part communale : 680.00 €.
Le conseil municipal, après en avoir discuté, DECIDE à 9 voix POUR et 1 Contre (Mme LAFONT) de
RETENIR l'entreprise SRC pour un montant de 3 400.00 € HT.
D'ACCEPTER le plan de financement comme indiqué ci dessus.

Signalétique touristique
Monsieur le maire indique qu'une réunion a eu lieu le lundi 7 mai, il laisse la parole à M CREMER Pascal, président de la commission travaux qui fait le compte rendu suivant :
Personnes présentes :
- Les représentants de Création Beau Mas, M et Mme BERTHIER-(St Croix Vallée Française) Partenaire de PIC B0IS (filiale nationale).
- Alain RENAUX - Violette AURIOL - Edmond JULIEN – Pascal CREMER – Bruno MENDRAS.

Objectifs de la réunion :
*Prendre connaissance de la gamme de produits et des fabrications de PIC BOIS. * Définir les supports et équipements permettant de présenter les planches de descriptions prévues par Alain RENAUX et d'illustrer la faune et la flore caractérisant la commune.
CBM donne ses références de réalisations qui peuvent être vues (St Laurent de Trèves, le chemin des Camisards ; Vallée du Galeizon ; St Etienne V F…)
Des précisions sont échangées sur les attentes relatives au projet de la commune. Alain RENAUX rappelle le but de ces illustrations, et ce qui serait le plus adapté à leurs installations. Alain RENAUX pose la question de la pérennité du projet et de son développement, les participants à la réunion s'accorde à souligner qu'une suite donnée à la pose des premier panneaux doit être possible, et que pour cela il convient d'envisager son adaptation technique et esthétique comme l'harmonie d'ensemble. Bruno MENDRAS rappelle également le lien du projet avec le Topoguide.
Pascal CREMER aborde la question des délais et pose l'éventualité d'une fabrication pour l'été 2012. CBM indique que compte tenu des délais de préparation et de fabrication qui seraient de 2 mois ce ne serait pas réalisable.
Pascal CREMER propose que l'on se fixe un premier objectif qui pourrait être le 15 OCTOBRE. Il suggère qu'Alain RENAUX soit en contact directe avec CBM pour qu'il puisse leur

soumettre ses planches et préparer au mieux la conception des panneaux.
CBM nous préparera un devis contenant plusieurs options. Il portera sur des panneaux x 10 de 110x80cm ; format paysage ; impressions quadrichromies ; supportés par des structures se présentant soit à l'unité recto verso, soit en ligne de 3 (parking) ou de 2 (près de la table d'orientation) soit en tripode. Il comprendra des bornes (x6) de couleurs vertes avec ou on une prestation graphique. L'ensemble de ces structures peuvent être posées ou non sur platines.
La prochaine réunion portera sur le choix des panneaux et des structures qui sera fait en fonction du devis comme suite au premiers échanges d'information se faisant entre Alain RENAUX et CBM.
Le compte rendu est terminé.

La commission travaux réunie ce jour, après avoir étudié l'offre reçu par CBM, propose au conseil municipal, de choisir un panneau tripode six faces pour le parking et deux panneaux deux faces pour la table d'orientation pour un montant de 6 368.00 € HT.
Monsieur le maire précise que ce projet peut-être soutenu financièrement par la Dotation Solidarité Rurale.
Le plan de financement peut–être donc présenté comme suit :
Dépense : 6 368.00 €,
Recette : 4 280.00 € de dotation solidarité rurale (780.00 € soit solde 2012 + 3500.00 € part 2013),
Part communale : 2 088.00 €.

Le conseil municipal, après discussion, à l'unanimité, DECIDE
de RETENIR la proposition de la commission travaux soit un panneau tripode six faces au parking et deux panneaux deux faces à la table d'orientation, réalisés par la société Création Beau Mas située à Ste Croix Vallée Française en collaboration avec Alain RENAUX pour un montant de 6 838.00 € HT.
D'ACCEPTER le plan de financement comme présenté ci-dessus,
Il a été convenu lors des discussions que le contenu et les emplacements définitifs seront vus en commission des travaux.

Mesdames LAFONT Ginette et BONZON Annelise regrettent la disparition progressive du caractère sauvage de la commune, notamment au niveau de la signalétique.

Véhicule mairie : Monsieur le maire propose au conseil municipal d'acheter des ridelles pour le camion de la commune afin de limiter les trajets, trop nombreux, à la déchetterie, faute de pouvoir transporter plus d'encombrants ou de végétaux.
Madame LAFONT Ginette demande à quelle déchetterie les déchets seront apportés dans le futur.
Monsieur le maire indique que pour le moment la déchetterie de Lasalle reste celle où la commune dépose ses encombrants, de plus cela n'est pas important par rapport au camion car il y aura toujours des encombrants ou du matériel mairie à transporter.
Le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE monsieur le maire à commander des ridelles pour le camion de la commune.

Aménagement d'un WC public : La commission travaux réunie ce jour propose au conseil municipal de développer l'idée d'installer un WC public sur la commune.
Madame BONZON Annelise propose de faire des toilettes sèches.
Madame LAFONT Ginette indique qu'un WC existe à l'atelier, pourquoi ne pas faire le nécessaire pour l'ouvrir au public.
Monsieur CREMER Pascal indique que tout existe au parking pour l'installation de ces WC.
Monsieur le maire propose de faire chiffrer ce projet à l'architecte M LAUNE.
Il propose également de déposer un dossier d'aide financière dans le cadre du Fond Départemental d'Equipement.
Le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE monsieur le maire à
DEMANDER un chiffrage à l'architecte LAUNE,
DEPOSER un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général du Gard dans le cadre du FDE,

SIGNER les documents afférents à cette affaire.

Aménagement du musée : Monsieur le maire fait part qu'une réunion s'est tenue le lundi 11 juin 2012 avec l'archéologue Mme ASPORD-MERCIER Sophie, l'architecte M LAUNE, M CREMER Pascal, Mme AURIOL Violette et lui même. Il laisse la parole à M CREMER Pascal, président de la commission travaux, qui fait le compte rendu suivant de cette réunion :

Objectifs de la réunion : Au cours de la réunion ont été traités les points suivants :

1. FOUILLES ARCHEOLOGIQUES : Projet de suites à donner aux fouilles archéologiques de la chapelle et ses découvertes
2. INVENTAIRE : Inventaire des fouilles et son exploitation éventuelle
3. LE PETIT MUSEE ACTUEL : Le petit musée actuel. Son extension éventuelle et le projet en relation avec les fouilles.

FOUILLES ARCHEOLOGIQUES:

Objectifs : - Mettre en valeur et finaliser les campagnes de fouilles archéologiques à Ste CROIX – Mettre en valeur le travail accompli et notamment celui de S.ASPORD-MERCIER.- Donner du sens à ces fouilles et à leur exploitation, en rappelant le contexte géographique et historique de Ste CROIX se rapportant aux fouilles et au Site.

Envisager les supports et l'organisation du projet

Le livre (diffusion à développer)
Panneaux
Aménagements du petit musée actuel en fonction d'une présentation peu volumineuse
Envisager la préparation et la réalisation d'un film portant sur les fouilles et le site par S. ASPORD-MERCIER qui serait projeté dans le musée

INVENTAIRE :

S.ASPORD-MERCIER présente et commente les objets découverts : -Le coût prévisionnel du projet et sa proposition seront établis par S.ASPORD-MERCIER. Une note de sa part, portant sur ses découvertes et ses propositions doit nous être adressée.

Le point est fait sur le volume d'objets (beaucoup de petites tailles)- peu exploitables mais intéressants à reproduire, sous formes d'images agrandies, accompagnées de reproductions de textes plus lisibles- Poteries à mettre en valeur dont des facsimilés pourraient être fabriqués à moindres coûts-. Enfin certains objets d'usages rituels du moyen âge pourraient être mis en valeur.

LE LOCAL DE RANGEMENT ET LE PETIT MUSEE :

Visite des locaux et constats :

Point sur l'état actuel des locaux ; local de rangement et petit musée ; visite avec S.ASPORD-MERCIER et C. LAUNE.
Eléments remarquables (meubles vitrés, secrétaire, harmonium à conserver).
Constats d'impraticabilité selon normes handicapés faits sur entrée du petit musée et entrée meuble de rangement.
Prise en compte d'un choix à faire entre passage à créer (0,90) faisant communiquer les 2 locaux, ou les laisser indépendants quels que soient leurs aménagements.
Les aménagements et travaux doivent prendre en compte les problèmes de sécurité.
Un lieu accessible doit être réservé à la projection du film réalisé par Madame S. ASPORD-MERCIER.
Quel que soit le projet choisi une mise aux normes électriques s'impose.

Le compte rendu est terminé.

Monsieur CREMER Pascal fait part de l'obligation de créer un accès handicapé aux entrées des salles de visite, obligatoire d'ici 2014, largement souligné par l'architecte M LAUNE lors de la réunion.

Monsieur le maire fait part du montant du devis proposé par Mme ASPORD-MERCIER So-

phie qui est de 4 826.60 € HT et le détail de sa proposition est lu par M CREMER Pascal.
Mme ASPORD-MERCIER Sophie mentionne qu'en raison de son étroite collaboration depuis plusieurs années pour la mise en valeur de l'église de Ste Croix de Caderle, elle ne nous facture pas le chapitre muséographie ainsi que les réunions et l'installation de l'exposition. C'est indirectement sa participation bénévole au projet.
Monsieur le maire propose de déposer un dossier d'aide financière dans le cadre du Fond Départemental d'Equipement.
Ce dossier comprendrait le projet d'aménagement chiffré par l'architecte d'un montant de 27 000.00 € HT (comprenant la mise aux normes électriques et les travaux d'aménagements), ainsi que le projet de conception de l'exposition, impression de panneaux et création d'un film documentaire de Mme Aspord-Mercier pour un montant de 4 826.60 € HT.

Mme BONZON Annelise n'est pas favorable à un tel projet pour la commune, le montant lui semble démesuré.
Mme LAFONT Ginette n'adhère pas à ce montant, il faudrait peut-être se servir de la vitrine actuelle sans entrée dans le musée.

Après discussion, monsieur le maire propose,
De demander un chiffrage, à l'architecte M LAUNE concernant uniquement les travaux de mise aux normes électriques du musée actuel et de la salle attenante et la création d'un accès handicapés à la salle 2.
De déposer un dossier de demande d'aide financière au titre du FDE sur la mise aux normes électriques et la création d'un accès handicapés.

Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité, DECIDE,
De demander un chiffrage, à l'architecte M LAUNE concernant uniquement les travaux de mise aux normes électriques du musée actuel et de la salle attenante et la création d'un accès handicapés à la salle 2.
De déposer un dossier de demande d'aide financière au titre du FDE sur la mise aux normes électriques et la création d'un accès handicapés.
D'Autoriser le maire à signer les documents afférents à cette affaire.

Il est convenu que l'offre de Mme ASPORD-MERCIER Sophie sera revue lors d'une prochaine commission des travaux qui consistera à réfléchir sur l'aménagement du musée et de la salle attenante.

2°/ Informations dossiers en cours

Vente livre : Madame AURIOL Violette propose que la commue prépare un panneau pour la vente de l'ouvrage lors des concerts organisés par l'association des Amis du Temple. En effet lors des concerts, elle représente l'association des Amis du Temple et pas la municipalité, de ce fait elle considère qu'elle ne peut pas faire la promotion de l'ouvrage. Cependant elle reste disponible pour la vente mais la promotion devra être visible sur panneau.

ORANGE - Ligne fixe : Monsieur le maire fait part qu'il y a toujours de gros soucis de pannes collectives sur la commune qui concernent toujours les mêmes abonnés.
Il indique qu'il a pris en charge cette affaire et relance très régulièrement le service technique d'Orange afin qu'il intervienne au plus vite. Il indique également qu'il a demandé un rendez-vous en mairie avec les responsables d'Orange au niveau régional afin d'obtenir des réponses claires et précises sur ces évènements répétitifs qui occasionnent beaucoup de gênes.

Topoguide : le lancement du topoguide « Sentiers de découverte autour de la Salindrenque » qui finalise la collection des topoguides pédestres « Autour du Parc National des Cévennes » aura lieu le mercredi 27 juin à 11h00 au siège de la communauté de communes à Monoblet.
Monsieur le maire transmet ses remerciements à Bruno MENDRAS pour son implication à la réalisation de ce topoguide.
M MENDRAS Bruno fait part qu'il existe donc trois sentiers sur la commune et qu'il indi-

quera le tarif et les lieux de vente de ce topoguide dès qu'il en aura pris connaissance.
Par ailleurs M MENDRAS Bruno indique qu'il a rencontré un architecte du Parc National des Cévennes et fait part que la restauration d'une partie du pont où a été installé la passerelle en bois est envisageable, le dossier est en cours, il donnera plus d'informations lors d'une prochaine réunion.

Site internet de la commune : M MENDRAS Bruno fait part que le site internet de la commue est à jour, il est consultable à l'adresse suivante : www.saintecroixdecaderle.com.
Il indique qu'il continue à mettre à jour et à modifier le site très régulièrement.

Charte du Parc National des Cévennes : Monsieur le maire fait part que le Parc National des Cévennes organise une réunion d'échanges, afin de présenter le projet de charte avant sa mise en enquête public, pour notre territoire et les modalités de consultation des communes, le lundi 2 juillet à 18h00 à Monoblet au siège de la communauté de communes Cévennes Garrigue.

Natura 2000 : Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectif du site natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean », le 3 ème comité de pilotage aura lieu le lundi 2 juillet à Saumane avec une visite sur le terrain le matin et une réunion en salle l'après-midi.

Communauté d'Agglomération du Grand Alès : Monsieur le maire fait part qu'il travaille en collaboration avec les services administratifs du Grand Alès concernant la future restructuration intercommunale.

3°/ Questions diverses

Convention d'utilisation de la chapelle entre la commune et l'association cultuelle de l'Eglise du Val de Salindrenque de l'Eglise Protestante unie de France : Mme AURIOL Violette donne lecture du projet de convention établie entre la commune et l'association cultuelle de l'Eglise du Val de Salindrenque de l'Eglise Protestante unie de France.
Cette convention a pour but de lier les deux parties dans la décision d'accorder une location de la chapelle hors culte et hors utilisation par l'association des Amis du Temple (avec qui une convention tripartite existe déjà).

Mme LAFONT Ginette indique qu'il convient de faire établir un état des lieux avant et après chaque location.
Mme BONZON Annelise demande si la commune ou l'association cultuelle se réservent le droit de refuser sans aucune autre précision.
Mme AURIOL Violette précise que l'accord de location doit être donné par les deux parties.
Après lecture, le conseil municipal a convenu de mettre la caution en été à 1 000.00 € au lieu de 200 € comme indiquée et celle de l'hiver à 3 000.00 € (en raison des chauffages). Ce montant de caution semble raisonnable par rapport à la dalle de verre notamment.

La Festo del Païs : M MOURGUES David indique que la marche prévue par l'association La Festo del Païs a été annulée pour la deuxième et dernière fois en raison du mauvais temps.
La soirée de convivialité aura lieu le vendredi 6 juillet à partir de 19h00.

Mise à jour des statuts du SIAEP : Mme LAFONT Ginette demande si le courrier concernant les modifications demandées par le conseil auprès du SIAEP a été rédigé.
M Le maire informe que les statuts ont été arrêtés par la sous-préfecture vu le délai mais le courrier relevant les erreurs de rédactions sera rédigé et transmis au SIAEP.

SYMTOMA : M MENDRAS conseille vivement de visionner le film sur les ordures ménagères et leurs parcours, réalisé par le Symtoma, il est très formateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h45.

Quelques Numéros utiles

Mairie de Ste Croix de Caderle : 04.66.85.22.63, Fax : 04.66.85.33.73,
mail : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr, site : www.saintecroixdecaderle.fr

Secours

Pompiers : 112 (numéro européen d'un portable ou d'un fixe) ou 18
Gendarmerie : 17
SAMU (pathologie médicale) : 15

Communauté de Communes Cévennes Garrigue : 04.66.85.62.17,
(Déchetterie, assainissement non collectif),
Office du tourisme intercommunal de LASALLE : 04.66.85.27.27,
Office de tourisme intercommunal de ST HIPPOLYTE du F.: 04.66.77.91.65,
Crèche intercommunale Lasalle « Lou Péquélou » : 04.66.85.27.94,
SYMTOMA (rens. tri sélectif et composteur) : 04 66 77 98 29, **contact@symtoma.org**
Centre Local d' Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) des Vallées Cévenoles Lasalle : 04.66.85.97.50,
Mission Locale Garrigues et Cévennes (MLI)
(Accompagnement socio-prof des 16-25 ans) : St Mathieu de Tréviers : 04.67.55.17.81
Pole Accueil et services (PASS) Lasalle : (emploi, formation, insertion, internet) : 04.66.85.42.36,
Trésor Public de Lasalle: 04.66.85.20.65,
La Poste Lasalle : 04.66.85.20.00,
DDE Vigan: 04.67.65.99.30,
Info Energie de l'ADEME : 0 810 060 050,
ErDF dépannage : 0810 333 030,
Orange : SAV 1013, Accueil commercial : 1014,
Assistance technique internet : 39 00,
CRAM : 0 821 10 34 34,
CAF : 0 820 25 30 10,
Pôle Emploi : 39 49,
Allo service public : 39 39,
Cancer Info service : 0810 810 821,
Drogue Info Services : 0 800 231 313,
Enfance Maltraitée: 119 ou 0 800 054 141,
Femmes info service, violences conjugales : 01.40.33.80.60,
Viols femmes informations : 0 800 059 595,
Fil Santé Jeune : 0 800. 235. 236,
Centre d'information Routière : 0 826 022 022,
Météo France : 32 50,
France Bleu Gard Lozère : 04.66.21.36.37,

Vous pouvez consulter ce bulletin
sur le site internet de la commune
www.saintecroixdecaderle.fr
Rubrique « Mairie »

Bulletin réalisé et édité par la mairie de Ste Croix de Caderle,
avec l'aide de Monsieur le Maire
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.—Photos Mairie
Présidente de la commission : Violette AURIOL
Membres : Edmond JULIEN, Annelise BONZON, Pascal CREMER et Bruno MENDRAS